

monde le sait, un homme doué d'une forte volonté peut souvent supporter les rigueurs de la vie, mais dans ces cas, souvent la misère s'abat sur la famille, les femmes et les enfants qui ne jouissent pas du niveau de vie qui est maintenant celui de la plupart des Canadiens. Au mieux, ils peuvent s'attendre à un niveau de vie au-dessous de celui des ouvriers de la colline du Parlement.

C'est pourquoi les anciens combattants sont venus nous dire: Ne pouvez-vous pas vous occuper de ces gens qui ne sont pas à la hauteur et qui ne peuvent pas élever leur niveau de vie jusqu'à celui des manœuvres? Ils conviennent que certains d'entre eux ont si bien réussi qu'ils n'ont même pas demandé leurs pensions. Il s'en trouve qui ont en effet très bien réussi. Dans toutes les couches sociales, il y a des titans, de corps et d'esprit, qui peuvent survivre même aux rigueurs d'un camp japonais de prisonniers de guerre. Mais les représentants du groupe sont assez raisonnables pour savoir qu'on ne doit pas seulement tenir compte du très petit nombre qui n'a pas besoin de l'aide de la population canadienne reconnaissante. Ils sont donc venus nous demander: «Donnez-nous le bénéfice du doute dans certains cas.» Nous l'avons déjà fait si souvent à propos d'autres anciens combattants, comme je le disais hier.

Les anciens combattants de Hong-Kong ont demandé qu'on leur accorde le bénéfice du doute au sujet des plaintes de vieillissement prématuré, d'affections cardiaques et d'arthrite. Ils disent pouvoir citer les témoignages de médecins à l'appui de leurs dires. Je ne crois pas nécessaire d'argumenter plus longtemps là-dessus. Tout le monde ici conviendra qu'il n'est pas bon pour un homme qui a le cœur faible de passer trois ans et demi dans un camp de prisonniers. Voici un exemple typique de cas où on pourrait appliquer cette règle du bénéfice du doute. Depuis 27 ans, ces hommes font des efforts héroïques pour reprendre une vie normale. Ils nous demandent maintenant un peu d'aide. Je crois qu'il faut leur accorder le bénéfice du doute comme ils le demandent.

Je termine ici mon intervention. Montrons-nous compréhensifs à l'égard de ces anciens combattants, et accordons-leur toute l'aide dont nous sommes capables.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord qu'il est recommandable d'accorder ces augmentations en les indexant sur le coût de la vie ou son taux d'accroissement actuel et non selon un faible taux fixe comme c'est le cas dans certaines de nos lois. Nous admettons qu'il faille tenir compte des difficultés particulières que connaissent les anciens combattants qui ont été prisonniers de guerre et qui souffrent peut-être maintenant d'arthrite ou d'une maladie de cœur à la suite des privations qu'ils ont endurées en captivité. Pour certains d'entre eux, la fin inévitable est proche; donc, nous ne sommes pas trop généreux.

• (1700)

Comme nous sommes à la veille des élections, je pense sans cesse à la thèse dont se servent toujours, non seulement le présent gouvernement, mais les gouvernements précédents, que si nous voulons offrir des pensions et allocations, il faut les tenir à un très bas niveau, car le pays ne consentirait pas à payer la sorte de pension qu'on avait d'abord envisagé de verser aux anciens combattants en les mettant sur un pied d'égalité avec ce que touche le balayeur de la fonction publique. Comme bien des députés l'ont signalé, ce niveau est maintenant assez respectable, et comme il assure un peu plus que la subsistance, il nous faut trouver un autre moyen de justifier les maigres

pensions que nous versons. Les députés se souviendront que le Comité Woods avait recommandé que les personnes atteintes d'invalidités multiples devraient toucher un montant de trois fois et demie supérieur à celui que l'on avait proposé comme taux de base. Ce n'est que récemment, après avoir calculé le montant en dollars et en cents, que les membres du gouvernement ont jugé la somme trop élevée pour pouvoir la justifier.

L'augmentation était loin d'être aussi généreuse que l'aurait voulu le commissaire Woods, mais la loi est en vigueur depuis bientôt un an et on ne s'est pas plaint, que je sache, de ce que les anciens combattants faisaient l'objet d'une trop grande sollicitude de la part du Parlement du Canada. Je n'ai pas entendu dire non plus que les montants versés étaient trop généreux étant donné la compensation qu'un pays aussi riche que le Canada peut se permettre de verser à ceux qui se sont sacrifiés comme l'ont fait les anciens combattants. Monsieur l'Orateur, je suis heureux que nous ayons pu relever l'indexation sur le coût de la vie, tant au chapitre des pensions qu'à celui des allocations afin de les aligner sur l'indice du coût de la vie. Il m'a toujours semblé que l'indexation était peu réaliste, mais nous avons remédié à la situation.

Je pense à certains syndicats ouvriers qui s'insurgent contre la contrôle des salaires. Ils disent, et avec raison, que le contrôle des salaires est juste pour certains mais très injuste à l'égard de ceux qui font partie des catégories inférieures. Si vous plafonnez la pension d'une personne à faible revenu de façon que la pension se stabilise à un niveau considérablement inférieur à la moyenne du niveau de vie, vous portez préjudice à cette personne et je ne crois pas que ce soit dans l'intérêt des Canadiens.

Enfin, j'exprimerai l'espoir que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing) dirigera ce ministère pendant encore longtemps. Je lui saurais gré de changer d'idée et de se porter à nouveau candidat, quoique j'ignore comment cela conviendrait à mes collègues de sa province. Néanmoins, il est le premier titulaire de ce ministère qui, de sa propre gouverne, a décidé d'accomplir ceci et cela. Les vétérans de ce pays se réjouiront lorsque le décret en conseil sera mis en vigueur et que les modifications qu'on a omises dans le bill seront apportées. Je suis convaincu que les vétérans canadiens le féliciteront du progrès qu'il a accompli. Nombre d'entre eux se souviendront longtemps de Art Laing lorsqu'il ne siègera plus parmi nous.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Comme il est passé 5 heures, en conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les travaux publics—Le projet de chaussée de Northumberland; l'honorable député de Regina-Est (M. Burton)—Les approvisionnements et services—Le transfert des bureaux de comptabilité de Regina à Winnipeg; l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom)—L'agriculture—La diminution du nombre des fermes—Le freinage et le renversement de la tendance.